

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi trois avril deux mille vingt-trois à treize heures quarante-sept, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers (partiellement), directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-02-80

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 3 avril 2023.

CE-2023-02-81

Approbation du procès-verbal des séances des 23, 27 et 28 mars 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023 et les procès-verbaux des séances ordinaires des comités exécutifs tenues les 27 et 28 mars 2023.

CE-2023-02-82

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-035](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des finances et de la trésorerie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-035, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-02-83

Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2023-002-R-1. Ce règlement a pour objet d'adopter le *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029*.

CE-2023-02-84

Demande au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) concernant le prolongement du parcours des Anses (projet inscrit au *Programme quinquennal d'immobilisation de la Ville* sous le numéro 20692)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) concernant le prolongement du parcours des Anses (projet inscrit au *Programme quinquennal d'immobilisation de la Ville* sous le numéro 20692), de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que monsieur David Boudreault, directeur des transports et de la mobilité durable, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CE-2023-02-85

Demande d'approbation au ministre de la Sécurité publique et entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police, entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie et entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) à intervenir avec la Ville de Mercier

[Document d'aide à la décision POL-911-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander, conformément à l'article 70 de la *Loi sur la police*, l'approbation requise du ministre de la Sécurité publique afin de conclure :

- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police;
- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie;
- et l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1);

à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2023-002.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, sous réserve de l'approbation nécessaire à cette fin en vertu de la *Loi sur la police*, de conclure :

- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police;
- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie;
- et l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1);

à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-86

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en*

développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 et désignation d'une représentante de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2023-002](#)

Il est résolu de déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025* et de désigner madame Suzanne Rochefort, chef du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à compléter et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-87

Demande d'appui auprès du gouvernement du Québec concernant l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de soutenir l'initiative de la Ville de Matane, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-005, et de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment, ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

CE-2023-02-88

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Gilles Bertrand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 10 mai 2023.

CE-2023-02-89

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation, route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-019.

CE-2023-02-90

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-027. Ce Projet de règlement a pour objet de modifier la délimitation des zones I0432, I0436, I0438 et I0439, identifiées au plan de zonage, et plus spécifiquement, il a pour objet :

- d'agrandir la zone I0432 à même une partie de la zone I0436;
- d'agrandir la zone I0438 à même une partie de la zone I0432;
- d'agrandir la zone I0439 à même une partie de la zone I0438.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2023-02-91

Second projet de règlement RV-2022-22-67 sur le zonage et le lotissement (modifications des usages autorisés et ajustements de certaines dispositions normatives dans les zones situées en bordure de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-67 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-00-16.

CE-2023-02-92

Dépôt des rapports des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 23 janvier et 13 février 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-041](#)

Les rapports des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 23 janvier et 13 février 2023, sont déposés, à titre d'information.

CE-2023-02-93

Adoption du Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304, outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-01-03.

CE-2023-02-94

Second projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-01-02.

CE-2023-02-95

Entente concernant l'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières, d'excursions et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières, d'excursions et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-030, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le membre du comité exécutif Amélie Landry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2023-02-96

Aide financière à Oxalide inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et désignation d'un représentant de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2023-032](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière maximale de 15 000 \$ à Oxalide inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et de désigner le directeur du Développement économique et de la promotion à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer au nom de la Ville l'entente à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

Le membre du comité exécutif Amélie Landry reprend son siège.

CE-2023-02-97**Régularisation du titre de propriété de la rue du Terminus (lot 2 382 456 du cadastre du Québec, secteur Charny)**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue du Terminus (secteur Charny), correspondant au lot 2 382 456 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-001, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE-2023-02-98**Acquisition d'une servitude de bassins souterrains de gestion des eaux pluviales sur une partie du lot 3 318 646 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-007](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de cession d'une servitude réelle et perpétuelle de bassins souterrains de gestion des eaux pluviales sur une partie du lot 3 318 646 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 515,66 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-99**Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de gravier naturel lavé (5-10 mm)**

[Document d'aide à la décision APP-2023-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de gravier naturel lavé (5-10 mm) (appel d'offres 2023-50-11), à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense estimée à 312 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-03-00**Résiliation du contrat pour les services professionnels pour une étude de faisabilité sur la valorisation des rejets thermiques d'un centre de traitement de données**

[Document d'aide à la décision APP-2023-055](#)

Il est résolu de résilier le contrat pour une étude de faisabilité sur la valorisation des rejets thermiques d'un centre de traitement de données (appel d'offres 2022-55-125), attribué par la résolution CE-2022-11-64, adoptée le 15 novembre 2022, à Ambioner inc., pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-055.

CE-2023-03-01**Résiliation du contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues**

[Document d'aide à la décision APP-2023-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de résilier le contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues (appel d'offres 2020-50-18), attribué par la résolution CV-2020-03-99, adoptée le 25 mai 2020, à Les entreprises trema inc., pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-056.

CE-2023-03-02**Financement de la dépense relative à l'achat d'équipements de sécurisation et pour la mise aux normes du réseau cyclable**

[Document d'aide à la décision TMD-2023-008-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'achat d'équipements de sécurisation et pour la mise aux normes du réseau cyclable au montant maximum de 150 000 \$, à même les règlements d'emprunt RV-2021-20-89 et RV-2022-21-77.

CE-2023-03-03**Lettre d'entente numéro 2023-01 concernant un ajustement à la structure de la Direction de l'entretien des infrastructures à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP (accréditation AQ-1005-2073)**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-027-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure la lettre d'entente numéro 2023-01 concernant un ajustement à la structure de la Direction de l'entretien des infrastructures à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP (accréditation AQ-1005-2073), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2023-027-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2023-03-04**Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 29.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
